



Paris le 30 septembre 2009

GT Périmètre Etablissements Ouvriers

Cette réunion avait pour but de faire un point de l'avancement de ce dossier qui a pour objectif de mettre en place cette nouvelle organisation au 01/01/2010 ;

➤ **Rappels**

Suite à une mesure protocolaire il a été décidé de modifier le pourtour des établissements ouvriers. Deux réunions entre l'administration et les os ont permis de trouver un accord sur une nouvelle organisation qui comprend quatre établissements avec huit commissions d'avancement

ETABLISSEMENT DSNA avec 3 CAO

- CAO → SIA
- CAO → DTI
- CAO → DO, CESSNAC, SNA, CRNA

ETABLISSEMENT DSAC avec 1 CAO

ETABLISSEMENT CENTRAL avec 2 CAO

- CAO → Logis, CEDRE, BEA, Saint Pierre et Miquelon
- CAO → STAC, SNIA

ETABLISSEMENT FORMATION avec 2 CAO

- CAO → ENAC
- CAO → SEFA

➤ **Gestionnaires**

Le calcul du nombre de gestionnaires par établissement s'est fait sur une base de 3 gestionnaires pour gérer 200 agents. La proposition de l'administration a tenu compte de deux objectifs :

- S'appuyer sur les agents qui assurent actuellement ces fonctions car ils connaissent le statut des ouvriers
- Mettre un gestionnaire sur les sites où il y aura une commission d'avancement afin d'avoir une gestion de proximité.

Etablissement DSNA : 4 gestionnaires (1 à Athis Mons SDRH, 1 à la DTI, 2 au SIA)

Etablissement DSAC : 2 gestionnaires à la DSAC Nord à Athis-Mons

Etablissement formation : 4 gestionnaires (3 au SEFA et 1 à l'ENAC)

Etablissement Central : 3 gestionnaires (1 à Farman, 1 au Cedre, 1 au STAC)

La gestionnaire qui s'occupe de l'EOSO sera muté au SIA et aura en charge la gestion des ouvriers de la DO (CRNA, SNA, DO et CSNAC). Dans le futur ce poste sera ramené à Athis à SDRH.

L'établissement central ouvrier ne dépendra plus du cabinet du Directeur Général mais sera rattaché au SG (SDP1).

FO a déclaré que le nombre de gestionnaires ne lui semblait pas suffisant pour répondre à l'ensemble des tâches de gestions et a demandé que les noms de ces gestionnaires soient communiqués aux OS. L'administration nous a répondu qu'elle appliquait le ratio fonction publique : un gestionnaire pour 300 agents.

➤ **Commission d'avancement**

Le nombre d'avancements par établissement et par commission d'avancement sera défini au niveau national en concertation avec les organisations syndicales

Le nombre de membres en commission dépendra du nombre d'ouvriers dans la commission (< 100 = 3 ; entre 100 et 200 = 4 ; > 200 = 5).

Les résultats aux dernières élections donnent la répartition suivante :

	Nbre sièges	FO	CGT	CFDT
DSNA				
DO/ CRNA/ SNA/ CESNAC	4	3	1	
DTI	3	1	2	
SIA	3	2	1	
DSAC	4	2	1	1
CENTRAL				
Logis/Cedre/Bea/ Saint Pierre	4	1	2	1
FORMATION				
Enac	3	2	1	
Sefa	4	4		

FO a demandé que les dossiers des agents restent sur le lieu où se déroulera la commission d'avancement. Nous avons également rappelé la nécessité de remettre à jour l'arrêté et la circulaire qui gèrent le recrutement et l'avancement des ouvriers.

➤ **Mobilité**

Tout changement de famille professionnelle même à l'intérieur d'un établissement devra préalablement donner lieu à une ouverture de poste accepté par l'administration centrale.

Seules les mutations n'entraînant ni changement géographique ni changement de service pourront se faire au niveau de la commission d'avancement. Dans le cas contraire un ave inter établissements sera diffusé et sera traité en Cicave-o.

FO a proposé de créer un titre mobilité dans l'arrêté qui définit le recrutement et l'avancement des personnels ouvriers. L'administration n'y est pas opposée.

➤ **Pôle de Compétence**

Les pôles de compétence sont rattachés à un établissement ouvrier :

DSNA : Magasinier et Climaticien (DSNA), Electrotechnicien (SDRH), Opérateur pré-presse, conducteurs machines d'impression, brocheur façonnier relieur (SIA)

Central : Conducteur véhicule (SG) ; Prévention, sécurité et conditions de travail (SG), Informatique (SG), Conducteurs d'engins (STAC), Mécanicien (STAC), Entretien Bâtiment (STAC), Conducteurs d'engins (STAC)

Formation : Familles aéronautique (SEFA), Logistique (SEFA), Reprographe (ENAC)

FO a demandé qu'on définisse le nombre d'agents nécessaires pour s'occuper du fonctionnement des pôles de compétence. L'administration doit nous communiquer des chiffres pour la prochaine réunion.

➤ **Commission de réforme et Conseil de discipline**

Les anciennes commissions seront supprimées et une commission sera créée par établissement ouvrier.

FO a déclaré qu'un travail important de rédaction et d'organisation restait encore à réaliser au niveau de l'administration. Nous avons demandé que si tout n'était pas réalisé au 01/01/2010 cette nouvelle organisation soit mise en place en 2011. L'administration s'est engagée à ne modifier l'organisation actuelle qu'à la condition qu'elle soit assurée de son total fonctionnement.

Vos correspondants : Pierre GAUBERT (BN), Dominique LEFEUVRE (DSAC Ouest), Estevan LANCHAS (CRNA Nord), Jean Paul ZOCCATELLI (CRNA Sud Est).